

ÉCONOMIE POLITIQUE.

DE L'EXTINCTION

DE LA MENDICITÉ

PAR

LE PERFECTIONNEMENT DE L'AGRICULTURE (1).

PREMIÈRE PARTIE.

Exposé théorique.

« Le problème de l'extinction de la mendicité est fort complexe, et il apparaît sous des points de vue trop différents pour qu'on puisse y admettre une seule et même solution. L'identité du but ne saurait se reproduire dans le choix et l'emploi des moyens.

« La question peut se diviser par rapport à la population rurale et par rapport à la population urbaine. M. le prince de Monaco s'est principalement occupé des communes rurales, il a formé une association philanthropique divisée en autant de comités qu'il y a de communes comprises dans la circonscription qu'elle embrasse; et c'est à

(1) Extrait du *Cultivateur*, journal des Progrès agricoles, juin 1839. — M. le prince de Monaco ayant appelé l'attention du gouvernement sur un système d'extinction de la mendicité dans les communes rurales par le perfectionnement de l'agriculture, M. Ch. Lucas, inspecteur général des prisons, a été chargé, par M. le ministre de l'intérieur, d'examiner, dans le cours de sa tournée d'inspection, l'état des choses et le bien qui pouvait en résulter pour le soulagement de la classe indigente. De retour à Paris, M. Lucas a fait à l'Académie des sciences morales et politiques, dont il est membre, une communication de la plus haute importance sur la mission qu'il avait remplie. Présent à la séance pendant laquelle cette communication a eu lieu, nous avons partagé le vif intérêt qu'elle a excité parmi tous les auditeurs; et, sur l'observation que nous lui avons faite qu'à raison de la spécialité de notre journal les détails dont il venait de donner lecture pourraient y être utilement reproduits, M. Lucas a eu la bonté de nous confier son manuscrit, en nous autorisant à en faire usage; nous avons donc emprunté à ce beau travail les passages que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

ce point de vue que nous allons d'abord ici nous placer exclusivement, pour résumer la théorie de son système.

« Le but du système, c'est l'*extinction de la mendicité*; c'est-à-dire c'est repousser de la commune les mendiants qui lui sont étrangers; et, à l'égard des mendiants indigènes, c'est interdire la mendicité, en leur procurant les moyens de ne plus y recourir.

« Pour atteindre ce but, le système a 3 degrés.

« Au 1^{er} degré, c'est la substitution des secours réguliers de la charité collective aux aumônes accidentelles de la charité individuelle, au moyen de souscriptions.

« Au 2^e degré, c'est l'emploi des bras par le travail domestique.

« Au 3^e degré, c'est l'agriculture perfectionnée.

« A ce 3^e degré se rattache le système d'assolement du prince, qui veut, par le perfectionnement de l'agriculture, augmenter dans une proportion considérable pour le fermier la quantité de travail, de telle sorte que le fermier puisse trouver, dans cet excédant de travail, le moyen d'occuper l'indigent valide, ou de combler, chez le valide, l'insuffisance du salaire.

« Pour créer cet excédant de travail et de revenu, il s'agit d'adopter l'assolement quadriennal, *blé, trèfle, légumes et avoine*, et d'employer les instruments aratoires perfectionnés. On arrive ainsi :

1^o *A la suppression des jachères;*

2^o *A l'introduction de la culture sarclée pour les légumes, le sarclage permettant d'occuper les enfants, les femmes et les vieillards.*

« Les comités doivent faire tous leurs efforts pour propager l'assolement quadriennal. Tout agriculteur qui désirera faire partie de l'association adressera sa demande au comité, en se soumettant d'avance à l'obligation de verser audit comité $\frac{1}{20}$ *en nature de la récolte obtenue par le perfectionnement.*

« Si sa demande est agréée, on lui donne les instructions nécessaires au nouveau genre de culture qu'il s'engage à essayer. Un moniteur est envoyé sur sa ferme avec les charrues, semoir, etc., etc. On lui fournit les graines de légumes la 1^{re} année; et au cas même où ses moyens ne lui permettraient pas d'employer à la culture le nombre de journaliers suffisant, il recevrait, à titre d'avances gratuites et sans intérêts, la somme dont il aurait besoin, remboursable en nature sur la plus prochaine récolte. Si de nouvelles avances devenaient indispensables pour perfectionner et compléter les améliorations du système, elles pourraient lui être faites, toujours remboursables sur la récolte prochaine et sans intérêt.

« Le produit de $\frac{1}{20}$ du perfectionnement agricole doit, dans l'esprit du système, pourvoir suffisamment aux besoins alimentaires des

indigents de la commune, et en dégagant entièrement la souscription sous ce rapport, donner à celle-ci le moyen de parvenir à un ordre de secours plus élevé.

« Ce simple exposé indique comment, dans la pensée de M. le prince de Monaco, le perfectionnement de l'agriculture doit concourir à l'extinction de la mendicité (1). Je ne dois mentionner que sous ce rapport le 3^e degré de son système. Il ne m'appartient pas d'apprécier les systèmes d'assolements et de perfectionnement agricoles : ce serait excéder la sphère de ma compétence.

« J'arrive au 2^e degré, à l'emploi des bras par le travail domestique. Rien n'est plus important, à mon sens, que d'appeler l'industrie à utiliser les chômages de l'agriculture, et à en travailler les produits. Sous le point de vue spécial de l'extinction de la mendicité, mieux vaut, assurément, donner le secours en travail qu'en nature; et, comme la culture sarclée ne saurait utiliser toute l'année les bras des enfants, des femmes, des vieillards, il est nécessaire de chercher un autre moyen de les arracher à l'oisiveté, c'est le travail domestique. Toutefois, la solution du problème est difficile. Le prince compte principalement sur le *filage*, le *tricotage* et le *tissage* pour organiser le travail domestique; mais la mécanique envahit actuellement le filage et le tissage même du lin, et détruit ainsi l'industrie des chaumières. Pour le moment, le prince pourra instantanément sortir d'embarras, parce qu'il comprend avec raison que, pour éteindre la mendicité, on doit lui enlever ses haillons; il faut, par le vêtement, non-seulement abriter le corps, mais relever l'esprit, réveiller le sentiment de la dignité humaine.

(1) Cette opinion est partagée par tous les agronomes instruits et philanthropes qui se sont occupés de la même question, notamment par deux honorables membres de la chambre des pairs, MM. le V^e de Morel-Vundé et le Bon de Morogues.—L'agriculture perfectionnée met à même d'entretenir plus de bestiaux, et avec une masse plus considérable d'engrais, elle ne laisse aucune partie du sol infertile; par la variété de ses produits, par les bénéfices qu'elle fait sur les uns, elle compense les pertes que les vicissitudes atmosphériques lui font éprouver sur les autres; elle permet surtout d'utiliser un plus grand nombre d'ouvriers; elle leur inspire l'amour du travail par l'attrait d'un salaire non interrompu; enfin les assolements bien combinés ont pour résultat infaillible d'améliorer la condition morale et matérielle de la classe si nombreuse et si digne d'intérêt des petits cultivateurs. Honneur donc à M. le prince de Monaco!... Tous les hommes de bien, tous les cœurs généreux doivent applaudir à ses efforts et faire des vœux pour l'accomplissement d'une aussi belle œuvre.

« Il aura donc d'abord à produire, pour la propre consommation de l'institution ; et, tant que l'institution consommera ses produits, les difficultés seront ajournées.

« Mais elles se présenteront dans toute leur gravité, du jour où il faudra vendre les produits, et arriver sur les marchés de la concurrence, envahis par le travail mécanique. Au reste, c'est surtout en s'occupant de la population urbaine, qu'alors apparaît avec toute sa gravité la question du travail domestique, sur laquelle nous comptons revenir dans une prochaine communication.

« Il nous reste à faire l'exposé théorique du 1^{er} degré, qui consiste dans la substitution des secours réguliers de la charité collective, aux aumônes accidentelles de la charité individuelle au moyen de souscriptions.

« Les souscriptions sont de deux sortes : *locales* et *générales*.

« La souscription générale a pour but, en s'étendant sur plusieurs localités, d'aider à s'organiser les communes pauvres qui manquent évidemment de moyens.

« La souscription locale se borne à une commune ; on la reçoit en argent, en nature, en habillement ; les médecins peuvent souscrire en visites, les pharmaciens en médicaments.

« La 1^{re} opération consiste, comme pour toutes les institutions, à prêcher les avantages de l'institution nouvelle, c'est-à-dire à préparer les convictions ; puis, lorsqu'il y a un certain nombre de convictions acquises à l'institution, on ouvre la liste des souscriptions : enfin, lorsque les souscriptions ont atteint un certain taux qui permet à l'institution de s'organiser, les souscripteurs se rassemblent pour nommer un comité d'administration annuelle. Le nombre de ses membres est déterminé par les souscripteurs. Si le maire de la commune a souscrit, il est de droit président du comité ; dans le cas d'empêchement de sa part, exprimé par lui-même, les souscripteurs procèdent à son remplacement : il en est de même pour le curé, vice-président de droit, s'il a souscrit. Les souscripteurs nomment un ou plusieurs trésoriers-secrétaires chargés de rédiger les procès-verbaux, et de percevoir le montant des souscriptions par $\frac{1}{12}$ et d'avance. Ces trésoriers ne sont point membres du comité ; le trésorier acquitte toutes les dépenses, sur mandat du président, et rend son compte au comité, à la fin de chaque trimestre.

« Le comité, une fois organisé, s'occupe de choisir la *maison de secours*.

« Les secours consistent en *soupes, habillement, chauffage*.

« La 1^{re} classe apte à les recevoir est celle des impotents des 2

sexes, c'est-à-dire les individus dont les moyens d'existence sont nuls ou ne peuvent leur suffire.

« La 2^e classe se compose des ouvriers pauvres ayant plus de 2 enfants ; au delà de ce nombre, le comité se charge de l'excédant et les soigne jusqu'à l'âge de 10 ans, époque où l'agriculture perfectionnée doit les employer à des travaux faciles avec rétribution. Cet emploi dure jusqu'au moment où l'enfant élevé, discipliné (la moitié de ses journées appartient à l'éducation civile et religieuse) trouve à se placer dans la classe ouvrière.

« L'une des premières opérations du comité est de s'occuper de rédiger, sur des indications, la liste des individus des catégories précitées qui ont droit à être assistés, et dans quelle mesure ils doivent l'être ; puis il soumet cette liste à un système de contrôle et d'épuration, par l'enquête qu'exerce chacun de ses membres : c'est ainsi qu'à la commune du TOURNEUR, que j'ai visitée, la liste primitive de 109 a été réduite à 40 par le comité. Après avoir pourvu aux besoins des pauvres de la commune, le comité, pour en éloigner les mendiants étrangers et les vagabonds, fait afficher les articles du code pénal à ce relatifs, mais toutefois à titre de simple avertissement, pour faire connaître son droit, et en proclamant l'intention de n'y recourir qu'à la dernière extrémité. Le comité est invité à procéder d'abord par moyens de persuasion. La 1^{re} fois que les mendiants étrangers se présentent, on doit leur donner l'aumône habituelle, mais en les avertissant qu'ils n'ont plus à y compter désormais, puisque la commune pourvoit aux besoins de ses pauvres. S'ils reviennent une 2^e fois, on leur renouvelle le même avertissement, en leur déclarant qu'à la 3^e fois on leur refusera tout secours, et qu'ultérieurement même ils s'exposeraient à des mesures répressives.

« Le comité doit s'assembler chaque mois pour régler la quotité des secours ; il écoute paternellement toutes les demandes qui lui sont adressées, et soulage, autant que possible, toutes les misères.

« Tel est le 1^{er} degré du système de M. le prince de Monaco, pour l'extinction de la mendicité. Dans l'application, le 2^e degré, l'emploi des bras au travail domestique, n'est encore en action que dans la commune urbaine de THORIGNY. Quant à la culture sarclée et à l'emploi des instruments perfectionnés, on en rencontre, dans plusieurs communes, des applications partielles ; mais nulle part, sauf au château de l'ORANGERIE, où le prince occupe journellement près de 200 ouvriers, l'assolement quadriennal n'a encore pris et n'a pu encore prendre de développement, et réaliser les services qu'on en attend pour le soulagement de l'indigence et l'extinction de la mendicité.

« En raison de la date récente de l'institution, c'est le 1^{er} degré seul que je devais trouver en application ou plutôt en *essai* dans les communes rurales, où il n'en est encore qu'à son début.

« Je vais donc me borner à l'exposé des faits que j'ai vus et recueillis dans le cours de mes excursions, en y ajoutant les observations qu'ils m'ont suggérées et les impressions que j'en ai reçues.

DEUXIÈME PARTIE.

Excursions. — Faits et observations qui s'y rattachent.

« Je viens ici brièvement écrire le journal de mon séjour, le cours de mes excursions et l'emploi de mon temps. Je désirais étendre l'utilité de ces excursions dans les diverses communes rurales que j'avais à parcourir, en y faisant une enquête sur la position des libérés de la maison de détention de BEAULIEU qui pouvaient s'y rencontrer; sur la conduite qu'ils y avaient tenue; sur les dispositions, à leur égard, d'abord de la famille, puis de la commune, afin de chercher le moyen de rattacher, dans le système du prince ou tout autre, le patronage des libérés à celui des mendiants et indigents. Je m'étais fait accompagner, dans ce but, de l'habile directeur de la maison centrale de BEAULIEU (M. Dyei). C'est donc avec M. le prince de Monaco et M. Dyei que j'ai visité, le 31 août, les dépendances du château de l'ORANGERIE: le lendemain, 1^{er} septembre, ont commencé nos excursions dans les communes rurales.

« Partis pour la commune de JURQUEZ, nous nous arrêtâmes devant une modeste cabane: un homme en blouse vint à notre rencontre; c'était le maire de la commune, homme intelligent et dévoué à l'œuvre. Il nous annonça que le comité, composé de 3 membres, n'avait pu, en raison des travaux urgents de la moisson, se réunir; puis il nous a introduits dans la cabane ou maison de secours, où la cuisinière taillait les soupes: la marmite était au feu, et une vingtaine de pauvres attendaient la distribution. Il n'y avait qu'un seul homme, assez mal vêtu et invalide. Les femmes étaient généralement assez proprement vêtues, et sur l'observation que j'en fis, j'appris que plusieurs ne venaient pas prendre la soupe pour leur compte personnel, mais pour un père ou parent infirme. L'une de ces filles ayant attiré mon attention par la propreté de son vêtement et par les larmes qui coulaient sur son visage, je lui demandai la cause de son chagrin et de sa présence. — « C'est que j'ai, me répondit-elle, mon pauvre enfant qui est bien mal. — Votre mari ne travaille donc pas en ce moment où la récolte donne de bons salaires? »

Elle baissa les yeux. J'appris que ma question avait été indiscrete, et que cette pauvre fille filait nuit et jour pour élever un enfant naturel. Je tâchai de racheter cette indiscretion en la félicitant de n'avoir pas envoyé, comme tant d'autres, son enfant au tour de l'hospice, et en lui exprimant qu'après avoir violé les lois de la pudeur, elle avait pris le meilleur moyen de réparer sa faute, puisqu'elle avait su conserver les sentiments et remplir les devoirs de la maternité. Ces quelques paroles lui firent visiblement plus de plaisir à entendre que sa ration de soupe à recevoir; car la charité envers le malheureux n'est pas seulement dans le secours qui soulage sa misère, mais dans ces quelques paroles de sympathie et d'encouragement qui écartent l'humiliation, et ennoblissent au besoin le repentir.

« Nous goûtâmes la soupe, qui était bonne. En voici la composition et le prix pour 25 rations :

	livres.	onces.	f	c
Graisse	»	10	»	50
Sel	»	8	»	10
Pommes de terre $\frac{1}{2}$ barattée ou	30	»	»	30
Pain	6	»	»	75
Bois	»	»	»	15
Total.			1	80

« Ce qui fait revenir la ration à »^f 7^c 20^m. Mais je dois faire observer que M. le prince de Monaco, qui est le fournisseur général des communes de l'association, leur fait des livraisons au-dessous du cours du commerce. Ainsi il livre à »^f 12^c 50^m la livre de pain, qui se paye »^f 15^c »^m chez le boulanger. Le but du prince, qui tient un compte ouvert à chaque commune, est de s'efforcer de faire arriver le produit de la souscription, sans déficit, jusqu'au bout de l'année. C'est assurément une intention fort honorable et fort utile au succès de l'association; mais il importe néanmoins de constater que, là où l'institution ne rencontrerait pas un fondateur aussi généreux, elle aurait à faire plus de sacrifices.

« La ration d'un pot de soupe est du poids de 5 livres: les pots étaient rangés; l'appel fait en notre présence, on commença immédiatement la distribution.

« Le maire nous apprit que les mendiants étrangers qui fréquentaient habituellement la commune avaient cédé à la persuasion, et n'avaient plus reparu depuis qu'ils avaient vu l'établissement des soupes; « mais il y a des vagabonds, dit-il, qui passent sur la route de VIRE, et qui, apercevant de la butte des toits en ardoise, pensent

qu'il y a quelque chose à faire au bourg, et y viennent mendier aussi les marchands du bourg ont déclaré qu'ils ne souscriraient que quand ils ne seraient plus tourmentés par ces mendiants vagabonds. » M. le *prince de Monaco* prévint alors le maire que déjà il avait eu occasion d'écrire à ce sujet à M. le procureur du roi, qui allait provoquer des mesures.

« Nous quittâmes la commune de JURQUES pour nous rendre à celle du TOURNEUR, située à 2 lieues de distance.

« Dans la commune de JURQUES, la population est de 900 habitants; le montant des souscriptions s'élève à 600^f, et les pauvres inscrits sur la liste des distributions de soupe sont au nombre de 20. La commune du TOURNEUR a le double de population, 1,800 habitants; le chiffre des souscripteurs y est précisément du double, 1,200^f, ainsi que celui des pauvres inscrits, 40.

« A notre arrivée au TOURNEUR, le comité de l'association, composé du maire, du médecin, de l'instituteur (l'école compte 200 enfants, dont 100 de chaque sexe) et du capitaine de la garde nationale, tous vêtus fort proprement, est venu à notre rencontre. La commune avait cet aspect qui annonce quelque solennité : les hommes étaient aux champs occupés à la récolte, mais les femmes avaient pris leurs habits de fête, et il y avait une certaine affluence. Devant la maison du maire était la charrue américaine que le prince avait envoyée à la commune, exposée là comme l'un des ornements du jour.

« Nous nous sommes d'abord rendus à la maison de secours : sur 40 pauvres inscrits pour la distribution des soupes, 30 répondaient à l'appel, parmi lesquels 3 hommes seulement en haillons; le reste se composait de femmes et d'enfants.

« Ici se présentaient deux difficultés de détail pour l'institution : les indigents appartiennent à deux catégories, les *invalides* et les *valides*. Comment, dans une commune où la population rurale est fort disséminée, astreindre les assistés à franchir les distances d'une lieue et plus pour venir prendre la soupe? Chez les invalides, il y aura l'obstacle de l'infirmité; chez les valides, perte de temps s'ils travaillent.

« A la 1^{re} objection, la réponse est déjà dans les faits. Pour les infirmes, c'est une femme ou un enfant de la famille, ou un voisin, ou un écolier en allant et revenant de l'école, ou un indigent, enfin, qui rapportera la ration; et c'est ainsi que le pauvre lui-même apprend à être charitable à son tour. Aussi remarque-t-on, au TOURNEUR comme à JURQUES, que ce sont des femmes et des enfants qui viennent aux distributions.

« Quant à la 2^e objection, elle a déjà fait cesser, au TOURNEUR,

la distribution journalière. Cette distribution y a lieu tous les 2 jours; mais le comité a fait observer qu'après la récolte la distribution redeviendra journalière.

« Après l'appel des assistés, fait par un membre du comité et suivi de la distribution des soupes, nous nous rendîmes chez M. le maire avec le comité, qui m'y communiqua ses naissantes archives. J'y remarquai une liste de 166 souscripteurs, au nombre desquels figurait M. le curé, qui avait décliné l'honneur de la vice-présidence du comité. Sans doute, plusieurs de ces souscriptions ne contenaient que la modeste offrande de 1^f; mais le nombre de ces souscriptions témoignait de l'adhésion générale qu'obtenait l'institution. Le maire, qui avait d'abord douté de son succès, avouait qu'il en était devenu un zélé partisan, parce que tout le monde en était content : les habitants préféraient ce mode de souscription aux distributions d'aumônes particulières, et les pauvres s'en montraient tellement satisfaits ou reconnaissants, qu'ils faisaient eux-mêmes la police envers les mendiants étrangers, qui avaient disparu de la commune par les moyens de persuasion conseillés par l'institution.

« J'acquis, du reste, la preuve du soin avec lequel le comité exerçait son contrôle sur les demandes d'admission; car la liste primitivement rédigée sur des indications générales élevait à 109 le nombre de ces admissions, réduit à 40 par le comité.

« M. le *prince de Monaco* prit les noms de ceux qui, sur leur récolte de l'an prochain, s'engageaient à payer en nature une portion du produit du perfectionnement. Les membres du comité s'inscrivirent en tête.

« Je remarquai avec plaisir, dans la séance du comité, que les membres, en parlant, disaient : *notre institution*. Je pris cette expression pour texte de l'allocution que je leur adressai avant de les quitter, en les engageant à s'approprier la pensée du fondateur; à faire de cette institution une institution communale qui pût fonctionner d'elle-même sans l'impulsion du prince, qui ne devait désormais leur faire éprouver que le besoin de la reconnaissance et le souvenir du bienfait.

« J'y ajoutai également quelques paroles sur la sollicitude du gouvernement qui venait jusqu'au fond des campagnes s'enquérir des moyens de connaître et de soulager toutes les plaies sociales; et, en témoignage de cette déclaration, je leur dis que, parmi les assistés présents à la distribution des soupes, M. *Dyei*, directeur de la maison centrale de BEAULIEU, venait de reconnaître un libéré et une libérée de cette maison, et d'apprendre que leur misère trouvait dans la commune de la sympathie, parce qu'elle était inoffen-

sive. Je leur dis que si, à l'époque de la sortie de ces libérés, le comité avait existé, on eût pu prévenir la misère actuelle de ces malheureux par l'intervention d'un patronage sur l'emploi de leur masse de réserve; que j'allais appeler sur cet important sujet l'attention du gouvernement, et que l'administration de la maison de BRAULIEU pourrait peut-être entrer, avec les comités de l'association, en échange de bons services; que par la masse de réserve l'administration pouvait épargner des pauvres à l'association, et l'association, à son tour, par son patronage, des récidives à l'administration.

« Je ne puis exprimer quelle influence ces simples paroles, si bien saisies par le bon sens de cette race normande, exercèrent sur le comité. L'idée de cette sollicitude gouvernementale qui s'étendait jusqu'à la chaumière et s'y exerçait par l'action d'une inspection générale a fait une bonne et heureuse impression qui a gagné jusqu'aux presbytères. Pendant mon séjour, et à la suite de nos excursions, M. le prince de Monaco a reçu des lettres et des souscriptions d'adhésions de plusieurs curés, et il me disait, en me les communiquant: « Voilà déjà l'effet de votre mission! »

« Le lundi 3 septembre, je suis parti avec le prince pour une nouvelle excursion à 2 autres communes, celle de l'AMAILLÉ où l'institution est en exécution depuis 3 mois, et celle de MAISONCELLE où elle était en cours d'exécution.

« Au bout de 2 lieues, nous sommes descendus de voiture, et, après une heure de marche à travers champ, nous sommes arrivés chez M. le maire, homme influent, fort estimable et fort estimé dans sa commune. Après avoir accepté un rafraîchissement offert de bonne grâce et de bon goût, nous nous sommes dirigés vers la maison de secours. MM. les curés des communes d'AMAILLÉ et de MAISONCELLE sont venus à notre rencontre, en exprimant les sentiments les plus charitables et les principes les plus éclairés sur le but de l'institution.

« Arrivés à la maison de secours, nous avons goûté la soupe, qui était fort bonne, et nous avons appris que le nombre des admissions avait été réduit de 22 à 16 par le comité, en raison des ressources que procurent les travaux des récoltes, et même le glanage des champs; mais l'hiver ramènera le chiffre 22, même avec un excédant.

« On se félicite généralement, dans cette commune, de l'institution. Les mendiants étrangers ont été écartés, comme ailleurs, par la persuasion. « Précédemment, me disait le maire, ils arrivaient ici par bandes, du côté de BAYEUX, avec un approvisionnement de viande, et allaient quêter cidre et pain dans la commune, puis

s'établissaient dans un champ, où ils faisaient la soupe et le repas. » Cette description du maire rappelle les habitudes bohémiennes des *Gitanos* des PYRÉNÉES-ORIENTALES.

« Le comité n'avait pu se réunir en raison des récoltes d'abord, puis de son grand nombre. La commune d'AMAILLÉ n'a que 500 habitants, et le comité compte 20 membres. Le maire, le curé, avec tout le conseil municipal, et un délégué par chaque hameau, en font partie. Cette organisation étend, spécialise le patronage, mais en même temps le localise. Aussi, comme chacun défendait avec une certaine prédilection les pauvres de son hameau, et que, d'un autre côté, les solliciteurs, déboutés de leur demande d'admission, pouvaient conserver rancune aux auteurs du rejet, le comité a admis le vote au scrutin secret, avec des haricots noirs et blancs.

« J'ai vu une femme qui réclamait, à l'occasion du rejet de la demande d'un parent: « Le comité, lui a-t-on dit, a rejeté: ce n'est pas nous qui décidons et rejetons. » Cette faculté de dire ce n'est pas nous écarte toute discussion, toute rancune; et, grâce aux haricots noirs et blancs, la commune d'AMAILLÉ présente le spectacle d'une heureuse union entre tous ses membres, qui, maire, curé, conseil municipal, assistants et assistés, ne forment, pour ainsi dire, qu'une seule famille.

« Parmi les pauvres de la commune qui exerçaient la mendicité, se trouvait un impotent qui parcourait le pays, monté sur un petit cheval blanc, et faisait une bonne recette, que le maire évalue à 5^f par jour. Il lui a fallu se mettre à la soupe; et, ce qui l'a beaucoup plus contrarié, vendre son vieux compagnon. La séparation a été cruelle, mais elle est devenue un témoignage de la force de l'institution et de la confiance dans sa durée.

« La commune de MAISONCELLE a fait son 1^{er} fonds de souscription qui est de 360^f: la population de la commune est de 500 habitants; mais, située sur 2 grandes routes, elle a 2 obstacles à vaincre pour le succès de l'institution, l'invasion des mendiants étrangers, et, par contre-coup, l'ajournement des souscriptions des riverains, qui subordonneront leur coopération à la certitude d'être débarrassés de la mendicité étrangère.

« Une chose remarquable, c'est que la commune d'AMAILLÉ pousse vivement celle de MAISONCELLE et les autres communes environnantes à s'organiser. Chaque commune organisée veut se faire centre, et établir autour d'elle un réseau de soupes qui devienne un rempart contre les mendiants étrangers. C'est ainsi que la propagande s'exerce par la force même de l'institution.

« J'ai demandé au maire de la commune d'AMAILLÉ s'il n'avait

pas dans sa commune des libérés de la maison de BEAULIEU. « *J'en ai un seul, m'a-t-il dit; et il y a bien des honnêtes gens qui ne se conduiraient pas aussi bien que lui.* » Cet homme s'appelle T. A.; il avait été condamné à 5 ans de reclusion et 5 ans de surveillance; on jugera de la probité de cet homme par le trait suivant :

« Un habitant de la commune, en état d'ivresse, perd en chemin sa blouse et 146^f. Au bout de quelques heures, quand son ivresse est un peu dissipée, il s'aperçoit de sa perte, et revient sur ses pas. Il rencontre T. A. « *Te voilà bien chagrin, lui dit T. A. — Ah! je crois bien: j'ai perdu, je ne sais où, ma blouse et 146^f. J'étais gris, je ne sais pas où les trouver. — Tu ne les trouveras plus où tu les as laissés, car les voici: une autre fois ne te grise plus.* »

« M. le prince de Monaco, ayant ensuite demandé au maire si les pauvres et les habitants de la commune éprouvaient beaucoup de répugnance à recevoir des libérés de la maison centrale: « *Nullement, répondit-il, pourvu qu'on les voie se bien comporter; chacun dit: Il a subi sa peine; à tout péché miséricorde.* »

« Alors j'ai répété à M. le maire et à MM. les curés ce que j'avais développé au comité de la commune du TOURNEUR sur le patronage des libérés, et ils ont accueilli avec assentiment l'idée de ce nantissement de la masse de réserve, comme garantie de la moralité des libérés.

« Le mardi 4 septembre, je suis allé, avec le prince et M. Dyei, voir la distribution des soupes au château. Dans la commune SAINT-MARTIN-DES-BESACES où est situé le château, le prince a voulu continuer à ses pauvres habituels l'exercice de sa charité, et leur faire l'application de son système. Le nombre des assistés était de 20: la soupe était bonne.

« De là nous nous sommes rendus à BREMOY, commune récalcitrante, qui se montrait opposée à l'institution; ce qui n'avait pas empêché le prince d'organiser à ses frais la maison de secours et la distribution de soupes. M. de Monaco avait voulu profiter de ma présence pour vaincre le mauvais vouloir de cette commune, il avait donné rendez-vous au maire, qui s'est trouvé à la distribution, et qui a pris l'engagement d'organiser, sous peu de jours, la souscription et le comité.

« M. le maire, interrogé par M. Dyei s'il avait dans sa commune quelque libéré de BEAULIEU, nous a dit qu'il ne s'y rencontrait qu'une fille qui, depuis sa sortie, avait eu un enfant, mais n'avait commis aucun délit.

« Le vendredi 7, j'ai visité avec M. le prince de Monaco et M. le

D^r Deschamps, qui le seconde avec un zèle aussi méritoire qu'intelligent, les 2 communes de ST-AMAND et de GUILBERVILLE.

« La commune de ST-AMAND compte 1400 habitants, 1500^f de souscriptions et 50 pauvres; celle de GUILBERVILLE, 2000 habitants, 1500^f de souscriptions et 50 pauvres.

« Dans ces deux communes, le bourg, près duquel est située la maison de secours, présentait comme au TOURNEUR, la physionomie de quelque solennité par l'affluence des femmes en habits de fête. Le service de la distribution des soupes ne datait que de quelques jours. Les deux comités étaient réunis et comptaient dans leur sein le maire et le curé présents. Ces 2 communes possèdent chacune une école, et le comité profitera ici, comme ailleurs, de son influence pour contraindre tous les parents à envoyer leurs enfants à l'école et au catéchisme. Les maires nous ont dit que les enfants, une fois qu'ils avaient fait leur 1^{re} communion, entraient facilement *en condition*; c'est l'expression du pays pour désigner le placement.

« M. le prince de Monaco a demandé au maire de la commune de GUILBERVILLE un jeune homme qu'il placerait en apprentissage, afin d'introduire dans la commune la fabrication des bonnets de coton, et d'y employer les enfants.

« Je n'étendrai pas mon récit à la ville de THORIGNY, parce que je ne veux envisager la question de l'extinction de la mendicité que sous le rapport de la commune et de la population rurale. C'est à ce point de vue que je viens d'exposer les faits, tels qu'ils se sont présentés dans le cours de mes excursions.

« On a dû remarquer que, dans les causes de la mendicité, nous n'avons généralement rencontré que la vieillesse, l'enfance ou l'infirmité. Quand nous arriverons à la population manufacturière, c'est alors que nous verrons dans les grandes communes urbaines se poser le problème de l'extinction de la mendicité, ou plutôt du paupérisme, avec toutes ses difficultés. Là, ce n'est pas seulement le travail qui peut manquer à l'ouvrier, mais le salaire qui peut manquer au travail. Pour quiconque a observé, en FRANCE, la répartition des bras des travailleurs, entre les occupations agricoles et les occupations manufacturières, il est évident que cette répartition est essentiellement inégale et défectueuse; et que, si la concurrence nuit à la demande du travail chez la population manufacturière, c'est le fait contraire qui semble se produire dans l'industrie agricole, qui manque des bras nécessaires à ses travaux et surtout à ses perfectionnements. Si l'on veut interroger et suivre la répartition de la population agricole et manufacturière de la FRANCE, on verra qu'en 1680 presque toute la population était agricole.

« Le rapport était, en 1700, comme 2 à 1			
1740	—	8	5
1760	—	6	5
1780	—	1	1
1800	—	5	6
1825	—	5	8
1830	—	1	2 rapport inverse de

celui de 1740 (1).

« Nous voyons aussi en ANGLETERRE, d'après les tableaux statistiques dressés par M. J. Porter, chef du bureau de statistique commerciale à LONDRES, la diminution progressive, depuis 20 ans, des individus appartenant à la population agricole. De 1811 à 1821, la proportion centésimale des familles de la classe agricole est tombée de 35 à 28. Du reste, les mêmes résultats ont été constatés par M. Ch. Dupin, d'après les calculs de M. Balbage, ainsi que par M. Moreau de Joanès, dans sa *Statistique de la GRANDE-BRETAGNE et de l'IRLANDE*.

« Pour en revenir à la FRANCE, le paupérisme, ou, pour me servir d'une expression qui puisse s'étendre à toute la société, l'état de gêne et de malaise, qui laisse partout des besoins en souffrance, tient moins assurément à l'insuffisance de nos ressources qu'à leur mauvais emploi. Il y a une double perturbation dans les tendances naturelles du travail humain au sein de notre société française. L'année dernière, nous avons indiqué tous les symptômes affligeants de cette perturbation au sein des classes moyennes qui encombrant les professions libérales. Nous avons signalé ces vanités de cité et de famille, qui font pulluler tous ces collèges, d'où l'instruction secondaire se répand dans la société, d'une manière non-seulement disproportionnée, mais essentiellement incomplète et défectueuse. De là cette superfétation d'individus qui demandent en vain une existence à l'exercice des professions libérales; car, alors même qu'ils n'y formeraient pas encombrement, leur incapacité leur en fermerait l'entrée.

« Eh bien, l'affluence exagérée des classes inférieures vers l'industrie manufacturière est la même que celle qui précipite les classes moyennes vers les professions libérales. De là, dans notre état social actuel, un déplacement déplorable dans l'équilibre naturel du travail humain; de là un malaise qui, grâce au ciel, ne tient point à la stérilité de notre beau pays, ni à l'excédant de ses habitants. Il n'est aucun pays qui réunisse aussi heureusement que la FRANCE

(1) *Causes du malaise*, etc.

tous les éléments nécessaires à la prospérité générale comme au bien-être individuel : nos ressources excèdent nos besoins; il ne s'agit que d'en avoir une saine intelligence et d'en faire une bonne application.

« C'est au gouvernement qu'il importe de prendre en sérieuse considération ces observations et ces faits. C'est à lui, par une meilleure organisation de l'instruction secondaire, à combattre chez les classes moyennes l'encombrement des professions libérales; c'est encore à lui, par ses impulsions et ses encouragements au développement de l'agriculture, à arrêter cette désertion du travail agricole, qui vient tarir en FRANCE la source la plus féconde de sa richesse et de sa moralité.

« Quant au système de M. le prince de Monaco, quoique mon désir soit de me renfermer dans le rôle d'un commissaire inspecteur, je ne puis cependant omettre d'ajouter à l'exposé de ces faits quelques considérations essentielles qui s'y rattachent :

1° Je n'ai vu l'institution qu'à sa naissance : elle n'a pas subi le contrôle de l'épreuve; elle est dans l'enfance.

2° Je l'ai vue à l'époque la plus favorable, à celle où la moisson augmente le nombre des travailleurs, et diminue toujours celui des nécessiteux.

3° Je l'ai vue dans une des contrées de la FRANCE où l'aisance est le plus généralement répandue dans la population rurale, et où doivent se rencontrer *le plus d'assistants et le moins d'assistés*.

4° Je l'ai vue chez cette race normande, si remarquable par ce bon sens pratique qui fait la véritable richesse intellectuelle d'une nation. Dans tous ces comités, j'ai trouvé quelques hommes qui lançaient une parole qui n'était pas française, mais jamais une observation qui ne fût sensée et un raisonnement qui ne fût juste. J'ai rencontré plus de bon sens dans ces comités ruraux que dans beaucoup de commissions administratives, où le *bél esprit* efface le *bon esprit*.

5° J'ai vu cette institution bornée pour le moment à la fourniture des soupes : or la soupe sera une ration insuffisante pour ceux qui n'auront, après le temps de la moisson, aucune ressource d'alimentation supplémentaire; et cependant le but de l'institution n'est pas de se borner aux secours alimentaires, mais de procurer, de plus, le chauffage et l'habillement.

6° Enfin j'ai vu cette institution sous l'impulsion incessante de son fondateur, qui, avec une infatigable activité, trouve dans les ressources de sa fortune, dans la générosité de son cœur et dans les lumières de son esprit, les moyens d'aplanir les obstacles et d'ar-

river à la solution ; d'un homme qui pousse le zèle et le désintéressement jusqu'à se faire à la fois le secrétaire général et le fournisseur général des associations, en envoyant à chacune les denrées au-dessous du cours et en tenant le compte ouvert de ses dépenses ; d'un homme enfin qui s'inscrit pour 100^f sur la liste de chaque souscription communale.

« En face de cet heureux concours de circonstances, en prenant les choses au moment actuel, c'est-à-dire le nombre des nécessiteux dans le rapport du 28^e au 30^e de la population, et la sphère des secours bornés à la distribution d'une ration journalière de soupe à chacun, le déficit dans chaque commune varie de 80 à 130^f.

« Ce déficit inquiète peu le prince, parce qu'il espère le voir disparaître par le travail domestique et le perfectionnement de l'agriculture. Pour moi, je me borne à le constater, non pas assurément avec un sentiment de défiance dans le succès de l'institution, mais parce que le meilleur service à rendre aux institutions, dans l'intérêt de leur établissement et de leur perfectionnement, c'est d'en révéler les imperfections, les difficultés et les lacunes. D'ailleurs le prince a supposé la souscription générale pour subvenir à l'insuffisance des souscriptions locales.

« Je souhaite d'autant plus le succès de cette institution, je suis d'autant plus disposé à en encourager, à en applaudir les 1^{ers} et généreux essais, qu'au delà de l'extinction de la mendicité elle rendrait deux autres services immenses à la société, celui de *la répression du vagabondage et du patronage des libérés*.

« Le vagabond qui, à défaut du vol, ne vit que de sa mendicité nomade, serait obligé de quitter ses habitudes errantes, et, à moins de s'exposer à la peine du vol, de songer au domicile et au travail.

« Le libéré, ce vagabond, le plus dangereux et le seul *légal* de tous, le libéré auquel la loi, par la faculté de changer de résidence sur sa simple déclaration, a pour ainsi dire donné une prime d'encouragement à la vie nomade et vagabonde, et qui traverse la FRANCE, se jouant d'une surveillance locale qui est impossible ou d'une surveillance centrale qui est illusoire, le libéré pourrait être ramené à la probité par les deux ancrés de salut qui peuvent l'y rattacher, *la famille et la commune*.

« Notre législation de 1832, sur les libérés, je l'ai dit dans mon ouvrage (1) et je le répète ici, est en contre-sens avec le régime pén-

(1) *De la théorie de l'emprisonnement*, chez Ed. Legrand, 57, quai des Augustins.

tentiaire. Le système pénitentiaire aspire à la famille, à la commune, au domicile ; la loi de 1832, au contraire, en éloigne le libéré.

« On a parlé des préventions sociales qui repoussent le libéré. Le fait est vrai, mais j'avais raison de dire qu'on l'avait exagéré, et qu'il ne fallait pas en faire un argument absolu. Dans les pays manufacturiers, le libéré qui n'a pas un livret d'ouvrier franchit avec peine le seuil de l'atelier, et je sais par expérience qu'il ne peut guère y réussir que sous la protection discrète du fabricant. Le titre de libéré, à l'atelier, est un titre de réprobation, parce que ce libéré est un individu que personne n'a connu, et auquel personne ne s'intéresse ; mais le libéré qui rentre dans sa commune rurale, où il a ses affections de famille, ses souvenirs d'enfance, est une brebis égarée que l'on consent généralement à reprendre et à recevoir.

« C'est une vérité démontrée par les excursions que j'ai faites dans les diverses communes rurales. Partout où l'individu, libéré ou libérée, est revenu à la famille et à la commune avec des intentions honnêtes, il y a trouvé l'accueil, et même la réhabilitation du repentir. Aux faits déjà cités, je pourrais en ajouter ici plusieurs autres, sans sortir de la sphère des communes qui sont entrées dans l'application du système de M. le *prince de Monaco*.

« A SAINTE-MARIE-LAUMONT, je citerais le libéré de BEAULIEU T...., qui a continué le paisible exercice du métier de tisserand, qu'il avait appris dans la maison centrale ; qui s'y est marié à une fille honnête, et jouit de l'estime de toute la commune.

« A SAINT-PIERRE-TARENTAINE, je citerais le nommé R...., libéré de BEAULIEU, qui, après quelques années de bonne conduite, a épousé une jeune fille bien famée dans le pays, et qui avait réuni les notables à sa noce.

« A la commune de GERVILLE, je citerais la fille H...., également détenue de BEAULIEU, qui y mène une conduite exemplaire.

« A la commune de CARVILLE, je citerais la femme L. C.... et le nommé L. F...., tous deux libérés de BEAULIEU, qui se conduisent parfaitement.

« La femme L. C...., ayant appris à BEAULIEU le métier de blanchisseuse, a formé une petite blanchisserie qui lui procure une certaine aisance.

« Je conclus de tous ces faits que, si M. le *prince de Monaco* parvient à constituer d'une manière stable les comités communaux pour l'extinction de la mendicité, nous pourrions en faire les noyaux d'un patronage bien précieux pour nos libérés. En envoyant au maire la masse de réserve, avec mission, comme dans nos sociétés de patronage de jeunes libérés, d'en surveiller et diriger l'emploi, cette

masse de réserve, qui est trop souvent une prime d'encouragement à la débauche, deviendrait un heureux nantissement. Je suppose une masse de 100^f que le comité de patronage ne remet qu'au fur et à mesure des besoins du libéré, voilà le nantissement d'une année; voilà le libéré attaché à la commune et détourné du vol pour un an au moins. Or, un acclimatement d'un an pour la probité, c'est un résultat immense!

« M. le prince de Monaco a été tellement frappé de ces considérations, qu'il va nommer un inspecteur chargé d'une enquête sur tous les libérés et les condamnés des communes de sa circonscription philanthropique; il m'enverra le résultat de l'enquête, qui pourra déterminer de ma part un rapport ultérieur et spécial sur ce sujet.

« Mais, pour en revenir à la question d'extinction de la mendicité, la critique pourra dire du système du prince :

« Cette distribution des soupes, c'est le vieux système de l'abbaye et du couvent. Soit; mais avec cette différence qu'aux portes du couvent il est organisé pour l'entretien de la mendicité, et ici, au contraire, pour l'extinction de la mendicité, parce que le contrôle intervient.

« La critique pourra dire encore : Cette association avec l'assiette communale, c'est la *taxe des pauvres*. Ici peut-être signalerais-je une tendance qui justifierait les appréhensions de la critique, c'est le principe qui met à la charge de la commune, jusqu'après leur 1^{re} communion, les enfants du journalier en excédant du nombre de deux.

« Je le répète, je ne viens ici qu'exposer une enquête, et non motiver ou juger sur ce système; et j'ajouterai seulement que je crois qu'en matière de charité il faut se garder de poser des principes et des systèmes absolus. La charité est une science d'application : l'absolu la détruit, car l'absolu crée l'obligation, et la charité doit être inscrite plutôt au nombre des vertus qu'au nombre des obligations sociales.

« Je ne saurais finir sans louer l'esprit pacifique et progressif qui anime les comités et qui en a inspiré l'institution. Présidé par le maire, et en son absence par le curé, composé des notables nommés par les souscripteurs, chaque comité puise d'un côté dans l'élection l'indépendance, en même temps que de l'autre il représente l'ordre gouvernemental, moral et religieux, qui dans toutes les institutions sociales doit avoir sa représentation.

« Étranger à tout sentiment autre que celui de la charité, et pour ainsi dire de la fraternité chrétienne, chargé de soulager toutes les misères, de créer le travail, d'arriver par tous les moyens à calmer ces sentiments de haine et d'envie qui font du prolétaire l'ennemi

de l'ordre et de la propriété, chaque comité de secours est la famille riche, éclairée, soignant, instruisant tout ce qui se trouve de malheureux autour d'elle, et les amenant par leur propre bien-être à cette réconciliation avec l'ordre moral et social, qui crée le bonheur des masses en assurant la tranquillité des gouvernements.

« L'impression la plus douce et la plus profonde que j'aie conservée du système de M. le prince de Monaco, c'est d'avoir fait descendre jusqu'à la commune rurale le besoin et la pratique du perfectionnement moral, qui est désormais, chez les peuples libres et civilisés, la garantie de l'ordre social.

« La veille de mon départ, je me trouvais réuni aux premiers fonctionnaires du chef-lieu du département, et aux principaux membres de l'association que le prince avait convoqués, afin d'aviser aux moyens d'affermir et de propager l'institution.

« La civilisation est, sans doute, bienfaisante; mais, en répandant autour de nous le développement de la richesse sociale et intellectuelle, elle étale aussi à nos regards des plaies qui saignent de toutes parts et méritent toute notre sollicitude. *Vagabonds, mendiants, enfants trouvés, aliénés, détenus, libérés*, que de lèpres profondes à guérir dans notre ordre social! que de graves problèmes à y résoudre! Jamais époque ne demanda un plus grand concours de dévouements, un plus large exercice de ces vertus chevaleresques qui doivent aujourd'hui défendre et raffermir l'ordre moral comme naguère l'ordre matériel. Oui, notre époque attend sa chevalerie de tous les esprits élevés, de tous les cœurs généreux; cette chevalerie qui n'est plus celle de l'épée, mais de l'intelligence et de la science, appliquée à rechercher et pratiquer les moyens d'assurer à la civilisation la moralité de son influence et le bienfait de son développement. C'est ce qu'a merveilleusement compris M. le prince de Monaco, en inscrivant à son écusson de 1838 : *extinction de la mendicité*; il est encore, à ce titre, un chevalier de son temps. »

CH. LUCAS.